

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 21 avril 2021

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 EN DROME ÉLARGISSEMENT DES PROFESSIONNELS DE PLUS DE 55 ANS CONSIDÉRÉS COMME PLUS EXPOSÉS AU COVID-19 : OUVERTURE DE CRÉNEAUX POUR FACILITER L'ACCÈS À LA VACCINATION

Afin de poursuivre l'accélération de la vaccination, dès la fin de semaine dernière des plages horaires ont été dédiées dans des centres de vaccination pour faciliter l'accès à certains professionnels de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus.

La liste de ces professionnels est élargie à certains salariés particulièrement exposés.

Ainsi, en complément des personnes indiquées la semaine dernière **sont, éligibles à ce dispositif lorsqu'ils ont plus de 55 ans :**

- **Conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;**
- **Conducteurs et livreurs sur courte distance**
- **Conducteurs routiers**
- **Chauffeurs de taxi et de VTC**
- **Contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains)**
- **Agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets**
- **Agents de gardiennage et de sécurité**
- **Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries**
- **Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande**
- **Professionnels des pompes funèbres**

Cette liste est accessible sur le site du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion ([voir](#)).

En Drôme, le centre de vaccination de la Communauté professionnelle de santé « Sud Valence », situé à Etoile sur Rhône : Espace « Les Clévos, 390 route de Marmans accueillera ces professionnels.

Ce centre sera ouvert de 8h30 à 20h sans interruption.

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Drôme se mobilise également et viendra prêter main forte par la mise à disposition d'infirmiers sapeurs-pompiers pour renforcer l'équipe de prescripteurs et d'injecteurs.

Les professionnels éligibles peuvent ainsi prendre un rendez-vous via Doctolib ou au 06 73 03 12 21.

Ils devront se munir d'un justificatif d'éligibilité lors de leur rendez-vous : carte professionnelle (pour les fonctionnaires notamment), déclaration sur l'honneur et bulletin de salaire pour les salariés.

Contacts presse

Préfecture de la Drôme
Service presse : 06 77 18 96 78
pref-communication@drome.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Parallèlement, ces professionnels pourront bien entendu aussi continuer, dans le cadre du droit commun, à se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des médecins et des pharmaciens. Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ils sont également éligibles à la vaccination par Pfizer et Moderna.

Ils peuvent prendre rendez-vous auprès des 10 centres de vaccination qui maillent le département de la Drôme : Valence, Montélimar, Romans sur Isère, St Vallier, St Jean en Royans, Nyons, Die, Etoile sur Rhône, St Paul Trois Châteaux et Crest.

Pour rappel, les professionnels éligibles à ce dispositif depuis la semaine dernière, lorsqu'ils sont plus de 55 ans sont :

- les professeurs des écoles, collèges, lycées ;
- les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ;
- les agents au contact des élèves en école, collège, lycée ;
- les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ;
- les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ;
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les policiers nationaux et municipaux ;
- les gendarmes ;
- les surveillants pénitentiaires ;
- les douaniers de la branche surveillance.

Contacts presse

Préfecture de la Drôme
Service presse : 06 77 18 96 78
pref-communication@drome.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr